

[Texte]

Je me permettrai cependant de faire état aujourd'hui des mesures qu'a prises le gouvernement pour assurer une certaine cohésion dans l'élaboration d'une politique culturelle fédérale déjà reflétée en partie dans les prévisions budgétaires des institutions culturelles pour l'année

• 0950

fiscale 1971-72. Nous nous sommes d'abord entendus avec les institutions sur un certain nombre d'objectifs fondamentaux d'une telle politique (1) Améliorer la qualité de vie, collective et personnelle des Canadiens, (2) Approfondir la personnalité canadienne, (3) Promouvoir la solidarité entre Canadiens en vue d'atteindre l'unité nationale, (4) Développer et animer la politique du bilinguisme, (5) stimuler les cultures des deux principaux groupes linguistiques et encourager la contribution originale des autres cultures, (6) Donner une dimension plus démocratique à notre vie culturelle, (7) Donner à l'artiste et au chercheur des moyens d'enrichir le patrimoine culturel du Canada, (8) Coopérer étroitement avec les provinces et avec les autres pays au niveau international.

Puis, nous avons mis en place un processus de consultation des institutions entre elles et entre les institutions et le secteur privé dans le but d'assurer une coordination des activités culturelles existantes et d'élaborer de nouvelles politiques dans les domaines jusque-là négligés. Enfin, et c'est là un aspect qui vous intéressera sûrement dans votre analyse des prévisions budgétaires, le gouvernement a décidé d'accorder une priorité au secteur culturel et a établi des mécanismes pour que les sommes consacrées à ce secteur soient considérées comme un tout. C'est ainsi que les prévisions budgétaires de 1971-1972 pour les neuf institutions culturelles montrent une augmentation globale de \$27.5 millions ou 11 p. 100 sur les prévisions de 1970-1971. Ce chiffre marque sûrement un progrès sur l'année précédente alors qu'on décèle une augmentation d'à peine 1 p. 100 en comparant les dépenses réelles de 1969-1970 aux montants approuvés pour 1970-1971.

Les membres du Comité auront tôt fait de noter que la plus grande partie de l'augmentation de 1971-1972 en chiffres absolus, va à Radio-Canada. Nous proposons que soit votée à la Société en 1971-1972 une somme de \$210,717,000 comparée à \$191,323,000 en 1970-1971, soit une augmentation de \$19,394,000 ou 10 p. 100. Cette augmentation se divise en \$15,000,000 pour le fonctionnement de la Société et \$4,394,000 pour des fins d'immobilisations. Je laisse aux dirigeants de la Société la tâche de vous expliquer les détails, mais je me permettrai une seule autre remarque au sujet de l'augmentation au fonctionnement de la Société; celle-ci vient après deux ans de restrictions où l'on estime que la Société a pu réduire ses coûts de façon considérable, et elle devrait permettre de maintenir le service actuel sans détérioration de qualité aussi bien que de rencontrer les besoins nouveaux créés par les nouvelles installations approuvées dans les budgets d'immobilisations des années précédentes. Toute autre amélioration au cours de l'année 1971 dépendra des possibilités qu'aura la Société ou de réorienter ses programmes sans perte de qualité ou de faire des économies dans certains secteurs.

The increase granted the Canada Council is \$2,110,000 or 9 per cent. As the members of the Committee are no doubt aware, the Canada Council divides the amount

[Interprétation]

However, I would like to mention today the measures taken by the government to ensure a certain cohesion in the drawing up of a federal cultural policy already partly reflected in the 1970-72 estimates for cultural institutions. First, we reached an agreement with the institutions on a number of basic objectives of such a policy; (1) to improve the quality of the collective and personal lives of Canadians; (2) to deal more deeply into the Canadian identity; (3) to promote solidarity amongst Canadians in order to attain national unity; (4) to develop and promote the bilingualism policy; (5) to stimulate the cultures of the two main language groups and to encourage original contribution from other cultures; (6) to give to our cultural life a more democratic dimension; (7) to give the artist and researcher the means to enrich Canada's cultural heritage; (8) to cooperate closely with the provinces and with other countries at the international level.

Then, we implemented the procedure whereby the institutions can consult among themselves and with the private sector in order to insure that existing cultural activities are coordinated and that new policies are developed in neglected fields. Finally—and this is an aspect which will surely interest you in your analysis of the Estimates—the Government decided to give priority to the cultural sector and set up mechanism whereby the funds provided for this sector can be regarded as an entity. Thus the 1971-72 Estimates for the nine cultural institutions are 11 per cent higher than the 1970-71 Estimates, the overall increase being \$27.5 millions. This is certainly an indication of progress from the past year, where, if you compare the actual expenditures in 1969-70 to the amounts approved in 1970-71, we find an increase of barely 1 per cent.

The members of the Committee will not be slow to see that the major part of the increase for 1971-72, in absolute figures goes to the CBC. We are proposing that the cooperation be voted the sum of \$210,717,000 for 1971-72, as compared with \$191,323,000 in 1970-71, which represents an increase of \$19,394,000 or 10 per cent. This increase is divided into \$15,000,000 for the corporation's operation and \$4,394,000 for capital expenditures. I shall leave it to the management of the CBC to give further particulars. May I be permitted, however, to make just one other remark concerning the increase for the corporation's operation; this increase follows two years of restrictions during which we considered that the CBC has been able to make a considerable reduction in its expenses, and it should enable it to maintain the high quality of its present services to satisfy the requirements arising out of the result of the new installations for which approval was obtained in the previous year's budget for capital expenditures. Any further improvement in the year 1971-72 will depend on the corporation's opportunities either to re-orient its programmes with no deterioration in quality or to save money in certain areas.

L'augmentation prévue au Conseil des arts du Canada est de \$2,110,000 ou 9 p. 100. Comme le savent sans doute les membres du comité, le Conseil des arts divise les sommes qui lui sont consacrées entre les sciences sociales, les humanités et les arts. D'après les termes mêmes de la loi, le Conseil a toute la latitude pour faire cette répartition selon son choix. Je laisserai donc à son représentant le soin de vous éclairer à ce sujet.